

## Vatican II : une étude qui arrive au mauvais moment

Author : spo

Categories : [Eglise universelle](#), [Réflexions](#)

Date : 25 avril 2012



Alors que la Congrégation pour la Doctrine de la foi se réunit aujourd'hui pour étudier le dernier document envoyé par Mgr Fellay, supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier publie, dans le dernier numéro de sa revue *Sedes Sapientiae*, une étude de l'abbé Bernard Lucien sur l'autorité magistérielle de Vatican II. Selon la présentation de cette étude :

*Le débat actuel voit deux tendances s'opposer. D'un côté, on insiste sur l'aspect objectif de la Tradition – son contenu – et on souligne les problèmes de continuité avec le magistère antérieur, posés par certains textes de Vatican II. De l'autre côté, on insiste sur l'aspect actif de la Tradition – la transmission –, dont le magistère est un organe éminent, et on souligne la nécessité de recevoir les enseignements de ce concile œcuménique. Il est donc nécessaire de tenter une coordination de ces deux points de vue. C'est ce que fait l'abbé Lucien, appuyé sur*

*quelques principes théologiques arrivés à l'état de doctrine certaine et explicite dans l'Église.*

Pour publier cette étude, la revue prend prétexte notamment « *des discussions entre la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) et le Saint-Siège* ». Si c'est bien la raison qui motive cette publication, on reste un peu étonné devant une telle démarche. Au moment où Rome discute avec la Fraternité Saint-Pie X, il n'est certainement pas bon qu'un théologien interfère dans cette discussion, en apportant ainsi aux yeux du public une opinion somme toute privée, même si elle est le fruit d'une étude sérieuse. Car, finalement, dans cette affaire et dans cette situation précise, c'est au Pape qu'il revient de juger et il serait dommageable qu'un texte puisse être utilisé, contre son propre dessein, par des adversaires de la nécessaire réconciliation entre catholiques. Il y a quelques mois, la publication de cette étude aurait pu se comprendre, en s'insérant alors dans le débat qui se déroulait entre les théologiens de la Fraternité Saint-Pie X et ceux désignés par le Saint-Siège. Aujourd'hui, elle semble particulièrement inopportune.

On trouvera la présentation de cette étude ainsi qu'une version abrégée de celle-ci sur le [site](#) de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier. Malgré tout l'intérêt du propos, il reste que cette approche du Concile Vatican II n'a jamais été authentifiée par le Magistère. Elle a donc tout l'intérêt d'une piste de recherche (publiée au mauvais moment, selon nous), mais elle n'a pas davantage d'autorité que cela. Il reste le fait que le Concile Vatican II, dont on dit et redit qu'il s'adresse à nous au double titre de notre condition de catholiques et d'hommes modernes, et auquel on nous demande d'adhérer, n'apparaît pas comme un texte clair et sans équivoques. C'est donc au Magistère de se prononcer pour préciser les aspects les plus incompréhensibles ou lever les équivoques des différents textes conciliaires. Que les théologiens éclairent par leur travail le discernement du Magistère, c'est leur rôle. Qu'ils livrent au grand public des documents sans autorité ne peut qu'accroître les difficultés.